

Volet EMPLOI du Plan de Cohésion Sociale dans les Hautes-Pyrénées

Point au 27 avril 2005

1-Actions en faveur des personnes en difficulté d'insertion

2 contrats s'adressent aux chômeurs en difficulté

- ⇒ le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE) comparable aux ex CES pour le secteur non marchand
- ⇒ le Contrat Initiative Emploi (CIE) pour les entreprises

Ces deux contrats sont utilisables depuis le 1er mai auprès de l'Anpe.

Enveloppe disponible pour 2005: 500 CIE et 500 CAE

à rapprocher d'une population de chômeurs en difficulté qui est de :

- 800 chômeurs depuis + de 2 ans
- 2.200 chômeurs depuis + d'1 an

2 contrats s'adressent aux bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS et API) depuis plus de 6 mois :

- ⇒ Le Contrat d'Avenir (CA) qui est un contrat nouveau réservé au secteur non marchand
- ⇒ Le Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) pour les entreprises

Le CI-RMA est mis en oeuvre par le Conseil général sous sa responsabilité.

- Un premier CIRMA « PCS » a été conclu dans le département fin avril. Il concerne un Rmiste de 50 ans, chômeur de longue durée, en situation de surendettement ; il a été embauché à la CACG sur un CDD de 4 mois, suite à un accompagnement et un stage conduits par le CRÉPI.

Le CA est mis en oeuvre :

- ⇒ soit par le Conseil général s'il s'agit de RMIstes
- ⇒ soit par les différents types de collectivités territoriales, s'il s'agit de bénéficiaires de l'ASS et de l'API.

Un préalable nécessaire : la signature entre l'État et la collectivité intéressée d'une convention d'objectif.

L'enveloppe des contrats d'avenir n'est pas limitée pour 2005

Le département des Hautes-Pyrénées compte environ 4.700 bénéficiaires de minima sociaux depuis plus de 6 mois :

- 3.000 RMIstes
- 1.400 bénéficiaires de l'ASS
- 300 bénéficiaires de l'API

Un travail important d'information, d'explication et de réunions est actuellement mené auprès des collectivités territoriales. Ces contacts devraient déboucher à brève échéance sur la mise en place de conventions d'objectifs et, dans la foulée, sur la conclusion des premiers contrats d'avenir entre les structures employeurs et les bénéficiaires.

2 -Actions en faveur de l'insertion des jeunes

Les 2 missions locales du département :

- ◆ *Mission locale de l'agglomération tarbaise*
- ◆ *Mission locale rurale et de montagne de Bagnères*

vont mettre en œuvre un programme d'accompagnement renforcé des jeunes en difficulté d'insertion (programme CIVIS -Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale-).

Sur un total de 1.500 jeunes demandeurs d'emploi dans le département, un millier environ bénéficieront de ce programme dont l'objectif est de favoriser l'accès des jeunes à un emploi durable.

3 –Maisons de l'emploi

Le Plan de Cohésion Sociale prévoit la création de 300 Maisons de l'emploi au plan national. Sur ce nombre, on peut penser que les Hautes-Pyrénées ont vocation à obtenir la labellisation de 2 ou 3 maisons.

Il existe déjà une MCEF (Maison Commune de l'Emploi et de la Formation) financée par l'Etat et la Région et pilotée par le Conseil régional.

Cette MCEF a naturellement vocation à être labellisée «Maison de l'emploi». Un certain nombre de territoires ruraux pourraient s'associer à cette démarche en proposant de créer une antenne locale de cette maison.

L'agglomération tarbaise et la ville de Lourdes pourraient de leur côté prendre l'initiative de créer une Maison de l'emploi sur leurs territoires respectifs.